



Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

ID : 019-200066744-20191212-20190609-DE



Éléments supplémentaires à l'étude du dossier FONCTIONNEMENT

- Première demande de subvention Renouvellement
(cochez la case correspondante)

Vous trouverez en téléchargement, sur le site Internet de Haute Corrèze Communauté, une notice explicative pour vous aider à remplir votre demande.

Pour tout renseignement ou toute question, vous pouvez bénéficier – sur rendez-vous – d'un accompagnement dans les antennes de proximité ainsi qu'au siège de Haute-Corrèze Communauté (voir coordonnées et permanences, page suivante)

COCHEZ LA FICHE CONCERNÉE
(pour faire votre choix, consultez les fiches présentes dans ce document)

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Petite enfance, enfance et jeunesse (page 4) | <input type="radio"/> Accueil et Vie locale (page 5) |
| <input type="radio"/> Santé et solidarité (page 6) | <input type="radio"/> Environnement (page 7) |
| <input type="radio"/> Patrimoine (page 8) | <input type="radio"/> Sports Nature (page 9) |
| <input type="radio"/> Culture (page 10) | <input type="radio"/> Communication (page 11) |

Renseignements, accompagnement et dépôt de votre dossier

Par courriel

subvention@hautecorrezecommunaute.fr

OU

<p>La Courtine 31 Rue de la Liberté, 23100 La Courtine Mercredi et vendredi de 10h à 12h30 et de 16h à 18h</p>	<p>Animateur Accueil : Christophe Delattre Tél. 05 55 66 78 38 Port. 06 98 56 18 51</p>
<p>Monestier-Merlines ZAC du Vieux Chêne, 19340 Monestier-Merlines Lundi et jeudi de 10h à 12h30 et de 16h à 18h</p>	<p>Animateur Vie locale : Aurélien Aubry Tél. 05 55 94 37 86 Port. 06 99 29 81 32</p>
<p>Neuvic 47 Rue du Petit Paris, 19160 Neuvic Lundi et mercredi de 10h à 12h30 et de 16h à 18h Vendredi de 16h à 18h</p>	<p>Animatrice Accueil : Stéphanie Julien Tél. 05 55 95 85 88 Port. 06 99 29 79 26</p>
<p>Saint-Merd-les-Oussines Le Bourg, 19170 Saint-Merd-les-Oussines Lundi et jeudi de 10h à 12h30 et de 16h à 18h</p>	<p>Animateur Accueil : Christophe Delattre Tél. 05 55 95 18 29 Port. 06 98 56 18 51</p>
<p>Ussel Siège Haute-Corrèze Communauté (permanences jusqu'au 13 février 2020) 23 parc d'activité du Bois Saint Michel, 19200 Ussel Mardi de 15h à 17h en visite libre et de 17h à 19h sur rendez-vous Jeudi de 10h à 12h en visite libre et de 12h à 14h sur rendez-vous</p>	<p>Animatrices Accueil : Stéphanie Julien Pauline Mouly Masson Port. 06 99 29 79 26 Port. 06 99 29 80 33</p>

Rappel des critères d'éligibilité « socles »

- Être une association dite loi 1901 déclarée en Préfecture,
- Avoir son objet social rattaché à l'une des compétences de Haute-Corrèze Communauté,
- Avoir son projet événementiel (fonctionnement / manifestation) sur le territoire de la Communauté de Communes.

Voir le **Règlement d'attribution des subventions** disponible sur le site web de Haute-Corrèze Communauté : www.hautecorrezecommunaute.fr

Éléments supplémentaires à l'étude du dossier

En plus des critères d'éligibilité « socles » ci-dessus définis, s'ajoutent des éléments d'étude supplémentaires pour les manifestations et le fonctionnement. Ces derniers sont variables d'un service à l'autre et répondent aux différentes missions et attentes de la collectivité.

Ils permettent de déterminer de manière plus précise le montant de la subvention qui sera attribuée aux associations.

Attention :
Seule la fiche que vous avez sélectionnée
en page 1, est à remplir !

Petite enfance, enfance et jeunesse

Implication de l'association dans le projet de territoire (comité de parents, ...)

Expliquez en quoi votre association est impliquée dans le projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté :

Animation sur plusieurs communes

Expliquez en quoi votre action intervient sur plusieurs communes :

Accueil et Vie locale

Labellisation EVS ou projet associatif

Avez-vous le label *Espace de vie sociale*? OUI NON

Avez-vous un projet associatif écrit? OUI NON

Dynamique associative

Nombre de jeunes de moins de 22 ans inscrits dans le Conseil d'administration :

Nombre de nouveaux arrivants de moins de 3 ans au sein de l'association :

Implication de l'association dans le projet de territoire

Nombre de participations aux comités d'habitants :

Adhérent au service *Accueil et Vie locale*: OUI NON

Participation aux formations des bénévoles associatifs relayées par le service *Accueil et Vie locale*? OUI NON

Budget de l'association

Votre association a un budget :

< 5 000 € 5 001 à 10 000 € 10 001 à 20 000 € 20 001 à 30 000 € > 30 000 €

Animation sur plusieurs communes

Indiquez quelles sont les animations régulières ou occasionnelles sur vos communes d'intervention :

Listez les communes sur lesquelles votre association intervient :

Fiche « Fonctionnement »

Santé et solidarité

Achat de matériel et matériaux

Quels sont vos projets d'investissement et pourquoi ?

Emploi salarié au sein de l'association dans les domaines de la santé, la solidarité, l'insertion sociale, l'accompagnement des personnes en difficulté ou âgés

Si vous avez des emplois salariés au sein de votre association, détaillez leurs missions :

Opération innovante qui concourt à l'atteinte du bon état des masses d'eau :

Acquisition de connaissances sur la biologie des espèces et le fonctionnement des milieux aquatiques :

Travaux de restauration des milieux aquatiques :

Animation/communication permettant de diffuser les messages prioritaires du service :

Dépenses éligibles :

achat de matériel, de matériaux et de prestations, temps de travail d'un salarié.

Patrimoine

Respect des techniques de restauration traditionnelles, attache auprès d'un expert du CAUE :

Lien avec la stratégie de développement dessinée par le schéma global d'interprétation du patrimoine de Haute-Corrèze :

Inscription dans un projet plus large de valorisation et / ou d'animation du territoire local :

Attention portée à la manière de restaurer le patrimoine (respect de son identité et son histoire) :

Sports Nature

Emploi salarié au sein de l'association

Avez-vous des emplois salariés dans votre association, et si oui combien ?

Quel pourcentage du budget de l'association représente la masse salariale ?

Détaillez leurs statuts (temps plein, vacataire,...) + qualifications (BPJEPS,...) + leurs missions (encadrement de groupes,...) :

Culture

Emploi salarié au sein de l'association :

Lieu culturel structurant pour le territoire de Haute-Corrèze Communauté :

Communication

Diffusion du média sur tout le territoire :

OUI NON

Diffusion gratuite d'annonces et de messages informatifs :

OUI NON

Réalisation et diffusion de reportages sur l'institution et ses projets :

OUI NON

Promotion des événements communautaires :

OUI NON

Participation de Haute-Corrèze Communauté à une chronique ou émission régulière :

OUI NON

Liste des pièces obligatoire à fournir

Lettre de demande de subvention	<input type="checkbox"/>
Formulaire de demande de subvention Cerfa N°12156*05 dûment rempli	<input type="checkbox"/>
Éléments supplémentaires à l'étude du dossier dûment remplis	<input type="checkbox"/>
Un Relevé d'Identité Bancaire	<input type="checkbox"/>
Compte-rendu de la dernière assemblée générale comprenant le rapport moral et le rapport financier ou compte de résultat	<input type="checkbox"/>
Attestation d'assurances multirisques et responsabilité civile (de moins de 6 mois)	<input type="checkbox"/>
Derniers statuts adoptés et le récépissé de la préfecture	<input type="checkbox"/>
Récépissé de déclaration à l'INSEE (n° SIRET)	<input type="checkbox"/>
Compte-rendu financier de subvention Cerfa N°15059*02 (sauf première demande)	<input type="checkbox"/>



**Un dossier incomplet ne sera pas recevable.
Il n'y aura pas de relance pour
les documents manquants.**